



Obtention du certificat fédéral de capacité de créatrice de tissu/créateur de tissu CFC sans apprentissage (articles 32/34)

Vous vous intéressez à une formation selon l'article 32 de la loi sur la formation professionnelle, une formation acquise en cours d'emploi ou comme deuxième formation ou encore parce que vous bénéficiez déjà d'une solide expérience en tissage. Il s'agit de prendre en considération plusieurs points :

Principe

Les adultes peuvent rattraper un diplôme professionnel. L'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle, qui régit les conditions d'admission à l'examen, stipule:

Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans pour être admise à la procédure de qualification.

Quelles conditions devez-vous remplir afin d'être admise à l'examen de diplôme?

Vous devez connaître les objectifs évaluateurs liés aux buts professionnels pratiques du plan de formation de la créatrice de tissu/du créateur de tissu CFC et satisfaire à ces objectifs.

Vous devez connaître les objectifs évaluateurs de la formation scolaire et satisfaire à ces objectifs. Il est recommandé de suivre l'enseignement que donnent des personnes compétentes à l'école professionnelle. Vous pouvez aussi acquérir en autodidacte les connaissances scolaires.

Vous devez connaître les objectifs évaluateurs des cours interentreprises (CI) et satisfaire à ces objectifs. Même si ce n'est pas obligatoire, nous recommandons de participer à ces cours (un cours à 5 jours par année de formation).

Vous trouvez sous www.textilforum.ch l'ordonnance et le plan de formation et des adresses. 5 ans d'expérience professionnelle (travail à temps partiel, stage, cours etc. sont pris en compte).

La personne qui a déjà réussi l'examen de diplôme (formation initiale) ou qui bénéficie d'une formation préalable équivalente peut, après en avoir fait la demande, être dispensée de suivre l'enseignement de certaines branches et de passer l'examen portant sur ces branches. C'est l'organisme responsable de la formation professionnelle du canton de domicile qui est compétent en la matière.

Si vous n'avez pas suivi la filière d'études d'enseignement en culture générale (ECG) dans le cadre d'une formation déjà terminée, il vous faut suivre ces cours dans votre canton de domicile.

L'organisme responsable de la formation professionnelle du canton de domicile est habilité à décider de l'admission à l'examen.

Demandez-lui le formulaire officiel de demande et envoyez-le avec vos copies de certificats et vos attestations de travail.

L'expérience a montré que les pratiques relatives aux conditions d'admission aux examens varient beaucoup d'un canton à l'autre. Il est recommandé de prendre contact assez tôt avec l'organisme concerné au sujet des documents demandés.

Pour la partie pratique de l'examen de fin d'apprentissage, c'est à dire le travail pratique individuel (TPI), une tutrice ayant parcouru la formation à l'expertise des créatrices de tissu CFC doit assumer les tâches de la responsable de formation, c'est à dire l'accompagnement et partiellement la notation du TPI.

Recommandations

Une telle formation requiert une grande autonomie étant donné que le programme des matières à acquérir doit être organisé par la personne elle-même, mais elle laisse une grande marge de manœuvre.

Il est conseillé de s'adjoindre durant la formation une créatrice de tissu CFC en qualité de

monitrice. Dans le meilleur des cas, cette personne accompagne aussi le travail pratique individuel TPI. Il importe également d'entretenir des contacts avec d'autres créatrices de tissu en formation et d'effectuer des stages qui mettent l'accent sur le tissage. Il est recommandé de tenir à jour durant le temps consacré à cette formation un livret de travail ainsi qu'un cahier d'attestation (livret de formation) des cours suivis. Ces livrets peuvent être présentés aux experts lors de l'examen de fin d'apprentissage.

Toutes les formations initiales et continues achevées ainsi que les cours, stages et activités bénévoles figurent dans le livret de formation. Il donne un aperçu transparent autant aux employés qu'aux employeurs. Les diplômes, certificats et autres titres acquis dans des institutions formatrices y sont également indiqués.

Ce livret peut être présenté à tous les prestataires de formation, lors de cours internes ou externes de formation continue en Suisse et à l'étranger.

Le livret de formation existe en trois langues f/a/i et peut être commandé : <http://www.alice.ch/bildungspass> Son prix est de 5.- CHF.

Ecoles professionnelles

Il existe en Suisse une école professionnelle à Santa Maria Val Müstair ainsi que la possibilité de suivre une formation à plein temps, pendant trois ans, au CSIA à Lugano (en italien). L'enseignement à Santa Maria est donné par blocs de cours, c'est-à-dire durant six semaines par année (chaque fois deux semaines en octobre/janvier/avril). Il faut acquérir l'ensemble de la matière scolaire enseignée en l'espace de trois ans. La possibilité d'un enseignement raccourci doit être discutée avec les personnes chargées de l'enseignement.

Gewerbeschule Sta. Maria V.M., Altes Schulhaus, 7536 Sta. Maria V.M.

Renseignements: Martina Heuscher, martina.heuscher@forumtextile.ch, 078 831 78 76

CSIA (enseignement en italien) Via Brentani 14, Caposezione Creatori di tessuti – tessitori, 6900 Lugano

091/815 20 11, rachel.dobson@edu.ti.ch

Cours interentreprises

Pour chaque année de formation, un cours interentreprises est organisé sur 5 jours, en règle générale selon le roulement suivant:

1ère année: centre de formation Palottis, Schiers, en novembre ou décembre

2ème année: Centro scolastico CSIA, Lugano, en novembre

3ème année: Schule für Gestaltung Basel, en janvier

Les cours sont organisés par l'UTA qui figure comme organisation du monde du travail (OrTra) responsable et sont annoncés au TFT et sur www.forumtextile.ch

Coûts

En règle générale, les frais de formation (école professionnelle et cours interentreprises) ainsi que les taxes d'examen doivent être payés par les apprenants. Quelques cantons prennent en charge une partie de ces coûts.

Les blocs de cours à Santa Maria coûtent 2500.-CHF par année.

Un cours interentreprises coûte 800.-CHF (certains cantons contribuent aux coûts).

Les coûts pour la tutrice sont sujet à des accords individuels entre les personnes concernées.

Pour l'accompagnement du TPI, il faut prendre en compte 20-25 heures.

Inscription Ecole professionnelle Santa Maria

Veuillez envoyer votre inscription avec une attestation de votre canton de domicile à:

Scuola industriale Val Müstair, Scuola veglia, 7536 Sta. Maria V.M.

Une copie de vos inscription et attestation doit être envoyée à:

Amt für Berufsbildung, Quaderstrasse 17, 7001 Chur

Où recevez-vous des renseignements et des conseils?

L'organisme responsable de la formation professionnelle du canton de domicile donne les renseignements suivants (liste des adresses sous www.sbbk.ch):

- Décision relative à l'admission à l'examen
- Dispense de certaines branches compte tenu d'une formation initiale
- Questions sur la filière d'études d'enseignement en culture générale (ECG)

Si vous avez des questions relatives au contenu de la formation, veuillez vous adresser à *Martina Heuscher, martina.heuscher@forumtextile.ch, 078 831 78 76*